

RÈGLES D'USAGES DU LOGOTYPE



Fond blanc

Le logo en couleur doit être utilisé exclusivement sur un fond blanc.
Évitez d'utiliser le logo en couleur sur des photographies, sauf si celui-ci est placé sur une zone blanche de l'image.



Fonds colorés

Lorsque le logo est utilisé sur un fond de couleur, c'est sa version "blanche" qui est utilisée.
Une attention particulière doit être portée à la bonne lisibilité du logo.

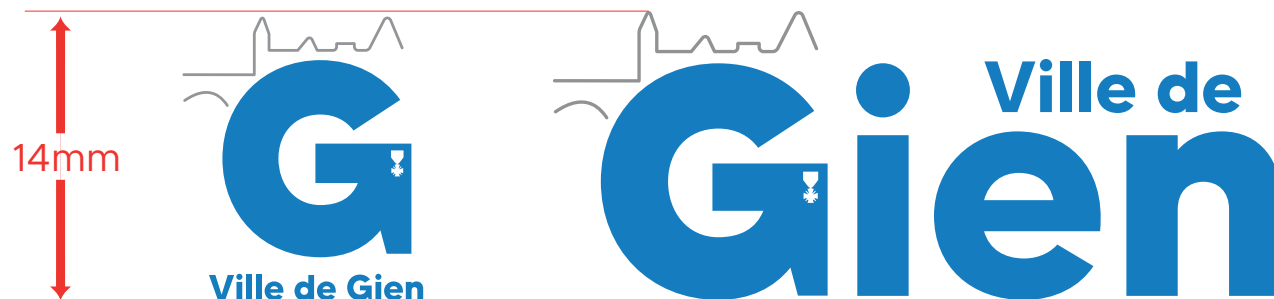
ZONE DE SÉCURITÉ & TAILLE MINIMUM

Zones de sécurité

Il s'agit de la zone autour du logo à l'intérieur de laquelle aucune image et aucun texte ne peut figurer.

Taille minimum

Cette taille minimum est toujours indiquée par la hauteur du sigle.



LES INTERDITS

Un logo est une identité et une reconnaissance visuelle. Pour garder la cohérence du message visuel il faut veiller à respecter scrupuleusement la typographie, le dessin, et les couleurs de notre logotype.

Voici quelques exemples d'usages inappropriés du logotype. Cette liste n'est pas exhaustive.

1. Ne pas incliner le logo
2. Ne pas utiliser de couleurs non prévues dans la charte graphique
3. Ne pas appliquer d'effets au logo
4. Ne pas déformer le logo
5. Ne pas changer la position du sigle par rapport au G de Gien
6. Ne pas changer la typographie de l'appellation



PARTENARIAT

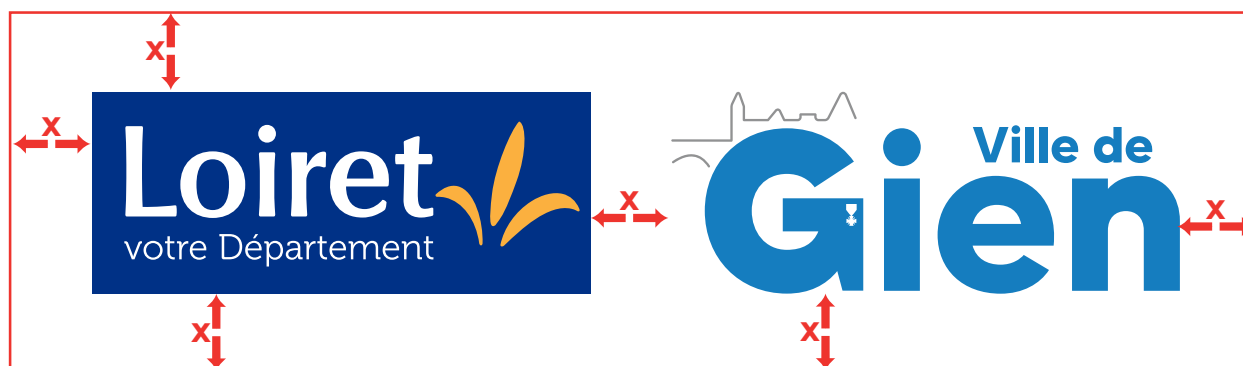
L'association de notre logo à une ou plusieurs marques à l'occasion d'un partenariat ou d'un évènement doit obéir à certaines pratiques à respecter.

Le logotype "Ville de Gien" est placé à gauche quand "Ville de Gien" est à l'initiative de l'opération. Il est placé à droite quand l'action est à l'initiative du partenaire.

Quoiqu'il en soit, la taille des deux logotypes doit être ajustée pour présenter un parfait équilibre entre les deux éléments.



Lorsque la Ville de Gien est à l'initiative de l'opération



Lorsque l'action est à l'initiative du partenaire.

ASTUCES

Dans notre dossier, vous trouverez les logos dans deux formats (png ou pdf), dans différents coloris (couleur, noir ou blanc).
Nous vous donnons quelques conseils et astuces pour savoir lesquels utiliser.

Le format PNG

À l'inverse du format JPEG, celui-ci prend en compte les arrière-plans transparents, idéal pour jouer avec les couleurs ou les dégradés.

Le format PDF

Il peut être utilisé et ouvert par la suite Adobe, par un clique droit sur le document et en choisissant le logiciel avec lequel vous souhaitez ouvrir le logo.



Modification de la taille d'une image

Sélectionnez l'image que vous souhaitez redimensionner en cliquant dessus.
Faites glisser l'une des poignées de redimensionnement situées sur les bords de l'image. Pour maintenir les proportions de l'image, maintenez la touche Shift enfoncée pendant que vous faites glisser.

INFOS

Service Communication

02 38 29 85 56
communication@gien.fr
www.villedegien.fr

Centre administratif
3 chemin de Montfort
45500 GIEN

Le respect de ces règles d'usage garantie la visibilité de la Ville de Gien.

L'utilisation du logo "Ville de Gien" sans autorisation est passible de sanctions (peine d'amende et d'emprisonnement). Merci de veillez à ne pas utiliser le logo "Ville de Gien", si la collectivité n'est pas partenaire de votre événement.

